

Dans ce contexte de crise particulièrement éprouvant pour tous, je tiens à vous faire part de mon soutien indéfectible, à vous et vos équipes, qui êtes fortement impactés par la crise sanitaire qui touche potentiellement vos collaborateurs et bénévoles ainsi que les personnes vulnérables qui sont au cœur de vos missions. Avec la Maire de Paris nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre mobilisation remarquable qui permet, malgré d'immenses difficultés, de garantir la continuité des missions essentielles que vous assurez auprès des plus vulnérables.

De notre côté, nous sommes entièrement mobilisées, aux côtés des services de l'État, pour pallier ces difficultés, vous apporter des réponses et inventer quotidiennement de nouvelles solutions permettant de faire face à la crise.

Dans l'immédiat, je tiens à vous communiquer directement quelques-unes des dispositions que nous avons pu prendre ces derniers jours :

- **L'ouverture de nouveaux lieux de mise à l'abri**

La Maire de Paris a proposé de mettre à disposition de l'État et des associations 14 gymnases pour mettre à l'abri les personnes en situation de rue mais, comme vous ne le savez que trop bien, ces ouvertures sont conditionnées aux ressources humaines que les gestionnaires de centres peuvent mobiliser.

- Quatre gymnases ont déjà ouvert ou ont redémarré leur activité d'accueil puisque la fin du plan hivernal a été reportée à fin mai : dans les 10^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissement ainsi que dans le 11^{ème} arrondissement (pour les jeunes non accompagnés en attente d'évaluation) ;
- Deux autres gymnases dans les 14^e et 19^e arrondissements vont ouvrir pour accueillir des migrants suite à l'opération de mise à l'abri du campement d'Aubervilliers.

Par ailleurs, conformément aux instructions sanitaires, le gouvernement souhaite privilégier les chambres individuelles et travaille donc à la mobilisation du parc hôtelier. En Île de France, l'État a mobilisé de nouveaux hôtels gérés par le Samu Social afin de mettre à l'abri dans des chambres individuelles plus de 1500 personnes, dont des familles. A Paris, plusieurs hôtels sont concernés dont l'hôtel CIS Paris Kellerman dans le 13^e arrondissement.

Les orientations vers les nouvelles places d'hébergement continuent à passer par la régulation du SIAO.

- **L'ouverture de deux centres d'hébergement spécialisés**

L'Etat a ouvert à Paris deux centres dédiés aux personnes malades du Covid 19 sans signes de gravité, requérant un isolement sanitaire.

Dans ce cadre, le centre Ney (Paris 18^{ème}), géré par France Horizon et la Croix Rouge Française, est dédié aux hommes isolés, tandis que le centre La Rochefoucauld (Paris 14^{ème}), géré par Aurore et les équipes Santé de la DASES de la Ville de Paris, est quant à lui dédié aux familles et aux femmes isolées.

L'accès à ces centres, qui n'est soumis à aucune condition administrative préalable, se fait exclusivement sur régulation médicale et sous contrôle de l'ARS. A cette fin, il est demandé aux acteurs du secteur Accueil Hébergement Insertion rencontrant des personnes accueillies

présentant des symptômes d'infection par le Covid19, de solliciter en premier lieu la médecine de ville (médecin traitant de la personne, centre municipal de santé ou médecin référent habituel de la structure le cas échéant) et en second lieu le SAMU (15), ce dernier ne devant être contacté qu'en cas d'urgence (difficultés respiratoires ou malaise de la personne).

Le médecin ayant posé le diagnostic transmettra un certificat médical à un médecin de l'ARS, qui validera l'orientation vers l'un desdits centres d'hébergement spécialisés, au sein desquels seront mis en place, outre une prestation d'hébergement classique dans des conditions d'isolement sanitaire, un suivi infirmier en lien avec un médecin référent.

- **Le renfort des structures de santé municipales**

Les PMI et les cinq Centres Municipaux de Santé (CMS) de la Ville interviennent en renfort de ces deux centres spécialisés. Il a aussi été décidé que les CMS de la ville seraient au service des centres d'hébergement pour apporter des premiers diagnostics et des conseils sur les orientations. Par ailleurs 3 centres médico-sociaux de la Ville (Belleville, Boursault, Ridder) sont dédiés aux personnes suspectées du Covid19.

Vous trouverez en pièce-jointe la carte des centres de santé et centres médico-sociaux de la Ville ainsi que leur numéro de téléphone.

- **Des lieux de distributions alimentaires**

Pour pallier les fermetures de certaines distributions la Ville met en place un dispositif d'aide alimentaire inconditionnelle en lien avec l'État et l'association Aurore qui fournira 5000 paniers repas par jour dès ce mardi 24 mars (cf. carte en pj) : trois centres répartis sur le territoire parisien, gérés par des associations épaulées de volontaires, ont été identifiés pour garantir un accès à l'aide alimentaire et ouvriront **7 jours sur 7, de 09h30 à 14h00** à partir de mardi :

- Le Carreau du Temple (3e),
- Les Grands Voisins (14ème)
- Un bâtiment de la Ville situé 70 bd Barbès (18ème).

Un autre site est pressenti dans le 13^{ème} arrondissement (date d'ouverture à confirmer).

Par ailleurs, en lien avec les équipes de l'Armée du Salut des paniers repas seront remis à des partenaires associatifs qui en assureront la distribution aux personnes auprès desquelles elles interviennent.

Le diocèse a pu de son côté mobiliser des bénévoles afin de rouvrir entre demain et les jours qui viennent les distributions alimentaires dans 20 paroisses (liste des paroisses dans l'annexe).

10 restaurants solidaires du CASVP remettront chaque jour 3 200 paniers repas à leurs usagers ainsi qu'aux maraudes de la protection civile et du Samusocial qui les apporteront aux personnes qui ne se rendent pas aux distributions alimentaires.

La liste des distributions alimentaires encore ouvertes et plus largement l'ensemble des structures encore en activité en cette période est disponible sur le site Soliguide : <http://www.solinum.org/coronavirus-structures-ouvertes-paris-75/>

Concernant les distributions alimentaires qui se déroulent sur l'espace public, nous devons apporter ensemble une grande vigilance au respect des consignes sanitaires et notamment aux distances imposées entre les personnes afin de protéger les usagers, les professionnels et les bénévoles. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à ce que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions (barrières, marquage au sol, ...).

Nos services de la propreté passeront après les distributions alimentaires et nous vous demandons d'essayer de leur faciliter la tâche en sensibilisant les usagers.

Nous avons obtenu de JC Decaux que 140 sanisettes soient à nouveau ouvertes à partir de mardi.

- **L'appel à volontaires**

La Ville de Paris, via la Fabrique de la Solidarité, a lancé un appel à volontaires pour prêter main forte aux associations. Le formulaire est accessible via ce lien :

<https://framaforms.org/covid-19-vous-souhaitez-vous-mobiliser-aupres-des-personnes-vulnerables-1584613217>

N'hésitez pas à contacter la Fabrique de la Solidarité si vous avez besoin d'être épaulés par des volontaires et si vous souhaitez que soient relayées certaines de vos missions (fabrique-solidarite@paris.fr).

A ce jour 800 personnes ont déjà répondu à l'appel de la Fabrique de la Solidarité. N'hésitez pas à les solliciter.

Vous pouvez bien sûr compter sur moi pour relayer tous les appels à dons ou volontaires que vous lancerez par ailleurs.

Enfin pour faciliter le travail de vos équipes salariées et bénévoles un justificatif de déplacement professionnel doit être rempli par l'employeur et une attestation individuelle doit également être remplie par le salarié ou le bénévole. Vous pouvez la retrouver sur ce site : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

- **La mobilisation des entreprises**

La Ville de Paris est aussi en lien avec les réseaux d'entreprises et les entreprises de divers secteurs d'activité en vue de mobiliser notamment des stocks de matériel d'hygiène, de kits d'hygiène individuels, des kits bébés, mais aussi des ordinateurs pour assurer la continuité de l'enseignement des enfants des foyers et les formations aux adultes. Nous faisons évoluer la liste des besoins que nous communiquons aux entreprises au fur et à mesure des demandes des associations.

Cher.e.s partenaires, je veux vous renouveler mon soutien indéfectible dans cette épreuve que nous surmonterons ensemble et je reste à votre écoute avec toute mon équipe (contact de mon directeur de cabinet : lotfi.ouanezar@paris.fr) et l'administration parisienne et vous adresse mes salutations les plus chaleureuses.

Dominique Versini

Adjointe à la Maire de Paris chargée des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, de l'accueil des réfugiés et de la protection de l'enfance